PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE		COUR SUPÉRIEURE	
ACTION COLLECTIVE		Chambre civile	
	***************************************		
Référée	Salle prévue		
	16.01	Date Le 1er février 2022	
	ACTION COLLECTIVE	ACTION COLLECTIVE  Référée Salle prévue	

L'HONORABLE SYLVAIN LUSSIER, J.C.S.		JL4908
Demanderesses	Avocats	
PATRICIA LABBÉ (Présente par Teams) -et- STÉPHANIE RACETTE (Présente par Teams) -et- CLAUDIA RIVEST-BROUSSEAU -et- JULIE GUILBAUT	Me Simon-Pierre Daviault RATELLE, RATELLE & ASSOCIÉS S.E.N.C.R.L.  Courriel: simonpierre.daviault@avocatsratelle.com  Me Emmanuel Préville-Ratelle RATELLE, RATELLE & ASSOCIÉS S.E.N.C.R.L.  Courriel: emmanuel.preville-ratelle@avocatsratelle.com	Présent Présent par Teams
Défendeur	Avocats	
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES SAMARES	Me Bernard Jacob Me Nicolas Déplanche MORENCY SOCIÉTÉ D'AVOCATS, S.E.N.C.R.L.  Courriel: bjacob@morencyavocats.com Courriel: ndeplanche@morencyavocats.com	Présent

				Mont	tant: \$
Cote(s)	Requête (s)				
					1
		interpré	ete .	Sténographe	
Greffier		Wito pro		Otonographic	
Jean Nsabin	mana	N/A		N/A	
ENREGISTE	REMENT NUMÉRIQUE				
	Début	Fin		Début	Fin
Audition AM	9:38	12:01	Audition PM:	14 : 00	14 · 51

9:38

12:01

14:51

14:00

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE	COUR SUPÉRIEURE
ACTION COLLECTIVE	Chambre civile
Référée prév	
16.0	)1 Date Le 1 <sup>er</sup> février 2022
	ACTION COLLECTIVE

	Résultat de l'audition :
Affaires référées au maître des rôles	La cause sera mise en délibéré sur réception des représentations des deux parties quant à la modification de la Demande d'autorisation.

## HEURE

9:38	OUVERTURE DE L'AUDIENCE
	Identification de la cause et des parties
9:39	Échanges préliminaires entre le Tribunal et les procureurs.
9:48	Questions du Tribunal à Me Daviault.
9:50	<u>JUGEMENT</u>
	La Demande pour permission de modifier la demande d'autorisation EST ACCEPTÉE quant au rajout de parties demanderesses et quant à la modification du groupe.
	La Demande de modification relative à l'ajout des conclusions en dommages-intérêts punitifs EST PRISE EN DÉLIBÉRÉ.
	Sylvain Signature numérique de
	Sylvain Lussier  Lussier Date: 2022.02.01 16:31:57-05'00'
	SYLVAIN LUSSIER, J.C.S.
9:51	Intervention de Me Jacob.
9 : 52	Échanges entre le Tribunal, Me Daviault, Me Jacob et Me Déplanche.
	EN DEMANDE
9:56	Représentations de Me Préville-Ratelle.
9:57	Référence à la pièce R-3.
9:58	Questions du Tribunal à Me Préville-Ratelle.
9 : 58	Observations de Me Jacob.
10 : 01	Questions du Tribunal à Me Préville-Ratelle.
10 : 01	Référence à la pièce P-12.
10:07	Référence à la pièce R-7, puis à la pièce R-3 à nouveau.

CANADA	PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCI	Emple on	COUR SUPÉRIEURE	
PROVINCE DE QUÉBEC	ACTION COLLECTIVE		Chambre civile	
DISTRICT DE MONTRÉAL				
No: 705-06-000007-204	Référée de	Salle prévue 16.01	Date Le 1er février 2022	
L'HONORABLE SYLVAIN LUSSIE	ER, J.C.S.		JL4908	

10:09	Référence à la pièce R-10, puis à la pièce R-4.	
10 : 12	Questions du Tribunal à Me Préville-Ratelle.	
10 : 21	Référence aux pièces R-9, R-14 et R-15.	
10 : 23	Référence à la pièce R-11.	
10 : 35	Commentaires du Tribunal.	
10 : 44	Représentations de Me Daviault.	
10 : 47	SUSPENSION DE L'AUDIENCE	
11:07	REPRISE DE L'AUDIENCE	
	EN DÉFENSE	
11:08	Représentations de Me Jacob.	
11:11	Questions du Tribunal à Me Jacob.	
11:21	Référence à nouveau aux pièces R-3 et R-4.	
11:23	Questions du Tribunal à Me Jacob.	TTTTTTTTTTTTTTTTTTTTTTTTTTTTTTTTTTTTTT
11:35	Référence à nouveau aux pièces R-8, R-9, R-10 et R-11.	
11 : 56	Référence à nouveau aux pièces P-12 et R-4.	
12:01	SUSPENSION DE L'AUDIENCE	
44.00		
14:00	REPRISE DE L'AUDIENCE Ré-Identification de la cause et des procureurs	
14:03	Représentations de Me Déplante.	
14:20	Échanges entre le Tribunal et Me Déplanche.	
14:23	(Suite) Représentations de Me Jacob.	
14 : 24	Commentaires de Me Préville-Ratelle.	
14 : 26	Commentaires du Tribunal.	
14 : 28	Échanges entre le Tribunal et Me Jacob.	100

CANADA	PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE		COUR SUPÉRIEURE	
PROVINCE DE QUÉBEC	ACTION COLLECTIVE		Chambre civile	
DISTRICT DE MONTRÉAL				
No:	Référée de	Salle prévue 16.01	Date	
705-06-000007-204		10.01	Le 1er février 2022	
L'HONORABLE SYLVAIN LUSSII	ER, J.C.S.		JL4908	

14 : 32	Réplique de Me Préville-Ratelle.
14 : 35	Questions du Tribunal à Me Préville-Ratelle.
14 : 36	Commentaires de Me Jacob.
14 : 40	Réplique de Me Daviault.
14 : 42	Référence à nouveau à la pièce R-8.
14 : 45	Réplique de Me Jacob
14 : 45	Référence à nouveau aux pièces R-11, R-8, R-3, R-14 et R-15.
14 : 48	Commentaires de Me Préville-Ratelle.
14 : 50	La cause sera mise en délibéré sur réception des représentations des deux parties quant à la modification de la Demande d'autorisation.
14:51	Jean Nsabimana, g. a. C. S.